

## 1.2. CENTRE DE RECHERCHE

### Critères obligatoires

---

- Une personnalité juridique attestée
- Gouvernance autonome. Centre de recherche indépendant d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur
- Des chercheurs permanents
- Des publications
- Des programmes de recherche d'excellence
- Niveau de Francophonie
  - Titulaire : le français comme principale langue de travail
  - Associé : le français est l'une des langues de travail
- Engagement pour la Francophonie scientifique (Voir *Charte d'adhésion* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)
- Développement pour la Francophonie scientifique (voir *Lettre de proposition* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)

### Éléments supplémentaires d'appréciation

---

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF